

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 15 (1879)

**Heft:** 6

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

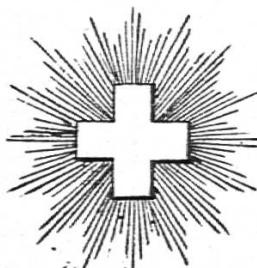
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 MARS 1879.

XV<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 6.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Pédagogie française : Rapport sur l'instruction primaire à l'exposition universelle de Philadelphie. — L'école primaire et les régents par un instituteur vaudois (*suite*). — De l'emploi des cahiers dans les classes primaires. — Bibliographie : Grammaire usuelle de la langue française. Annuaire de l'instruction publique dans le canton de Fribourg. Enseignement intuitif. Ouvrages reçus par la rédaction. — Chronique scolaire. — Poésie. — Partie pratique.

---

## Pédagogie Française.

*Rapport sur l'Instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie*, par M. Buisson et ses collaborateurs.

Cet ouvrage, grand in-octavo de 700 pages, est certainement le plus instructif des tous ceux qui existent, en français du moins, et probablement aussi en Europe, sur l'Ecole américaine. La grande république y est étudiée Etat par Etat, comme la France dans le Dictionnaire de pédagogie. Mais à cette étude par division territoriale ne se borne pas l'investigation savante de M. Ferdinand Buisson, le principal auteur et directeur de cette enquête pédagogique. L'ensemble n'est pas perdu de vue et quand on a lu son livre, on connaît aussi bien les généralités du sujet que les détails locaux et on peut se faire une idée très juste du fort et du faible de l'Ecole américaine que l'auteur

juge avec l'impartialité et le bon sens élevé qui le caractérisent.

Ce qui spécialement a excité notre attention dans cette enquête approfondie sur les Etats-Unis, c'est la manière dont l'Instruction publique est administrée et la part qui est faite dans cette administration aux Etats et au pouvoir central ou fédéral, qui se nomme là bas l'*Union*. Cette question étant à l'ordre du jour chez nous, il est tout naturel que sa solution au-delà des mers ait pour nous un grand intérêt d'actualité. Or il résulte du rapport de M. Buisson que la seule autorité administrative fédérale, le Bureau national d'éducation, fondé en 1866 et siégeant à Washington, la capitale de l'*Union* n'a que des attributions très restreintes et n'a rien de commun avec ce qu'on appelle un ministère de l'Instruction publique et ce qu'on voudrait établir en Suisse.

« Ce bureau est établi : 1<sup>o</sup> pour recueillir les faits et documents » statistiques propre à faire connaître la situation et les progrès » de l'éducation dans les Etats (au nombre de 38) et les territoires » (au nombre de 8), 2<sup>o</sup> Pour répandre dans le pays toutes les in- » formations relatives à l'organisation des écoles et aux méthodes » d'enseignement qui pourraient aider le peuple des Etats- » Unis à établir et à maintenir un bon système d'école ou ser- » vir autrement la cause de l'éducation<sup>1</sup>.

Ainsi donc des attributions purement statistiques, d'une part, et de l'autre une action par voie de persuasion ou plutôt d'insinuation à peu près dans le genre des propositions que l'auteur de ces lignes formulait, on s'en souvient, au congrès de Lausanne en 1868, où elles ne furent accueillies que par un silence glacial et où un homme d'Etat (aujourd'hui grand centralisateur) les déclarait par trop centralisatrices. Seulement, nous voulions joindre aux Rapports et aux communications du Bureau central, des subsides, des encouragements et des récompenses nationales<sup>2</sup>.

A la tête du bureau national est un surintendant fédéral. Le premier élu fut M. Henri Barnard (né en 1811) auquel son grand savoir pédagogique et ses ouvrages valaient une grande considération. Mais les difficultés qu'il éprouva dans l'exercice

<sup>1</sup> Buisson, l'Instruction primaire à Philadelphie, pag. 18.

<sup>2</sup> Des propositions analogues sont faites par le département fédéral de l'Intérieur, que dirige M. Numa Droz. Mais le remarquable rapport de M. Droz ne s'en tient pas là, et va plus loin que nous ne voulons et ne voudrions aller, comme nous aurons l'occasion de le dire dans un article de fond que réclame la matière importante et si controversée qui est encore en question.

de ses fonctions furent telles qu'il jugea à propos de donner sa démission. Son successeur, M. Eaton (né en 1829) fut plus heureux et réussit à se mettre en communication avec les Etats, si jaloux de leur autonomie qu'ils ne souffrissent qu'avec peine l'ingérence de l'Union dans leurs affaires scolaires. Ces derniers (les Etats) ont d'ailleurs chacun un surintendant ou inspecteur général des Ecoles de tous les degrés, et cette institution paraît excellente, ce qui n'empêche pas les politiciens qui veulent se rendre populaires d'en demander la suppression par motif d'économie<sup>1</sup>.

Nous terminons ce compte-rendu en donnant la division générale du livre de M. Buisson et de ses cinq collaborateurs, MM. Berger, Laporte, Olanier, Valence et Rauber :

*L'éducation nationale aux Etats-Unis.* — *Organisation administrative.* — *Organisation financière.* — *Organisation pédagogique.* — *Co-éducation des deux sexes.* — *Instruction primaire dans les Etats du Sud.* — *Maisons d'école et mobilier scolaire.* — *Education du premier âge.* — *Lecture.* — *Écriture.* — *Enseignement de la langue maternelle.* — *Instruction civique.* — *Arithmétique.* — *Tenue des livres.* — *Algèbre.* — *Géométrie et dessin géométrique.* — *Sciences physiques et naturelles.* — *Enseignement du dessin dans les écoles primaires.* — *Chants et musique.* — *Gymnastique.* — *Instruction religieuse.* — *Education morale.* — *Enseignement primaire supérieur.* — *Ecoles normales.* — *Cours pédagogiques et examens.* — *Institutions auxiliaires.* — *Enseignement libre.* — *Ecole privée.* — *Statistique scolaire.* — *Résumé et conclusions.*

C'est, comme on voit, toute une encyclopédie scolaire, à propos des Etats-Unis, mise au profit de l'instruction de tous les autres peuples, chez lesquels cependant (M. Buisson le déclare de la manière la plus explicite et la plus catégorique), il n'a nullement nourri l'idée de voir importer les méthodes et l'organisation américaine, attendu, comme il le dit avec beaucoup de sagacité que l'Ecole des Etats-Unis est faite pour ce pays et non pour l'Europe ou pour la France à qui elle n'est pas destinée (pag. 670).

Le rapport que nous venons d'analyser très sommairement devrait se trouver dans toutes les bibliothèques scolaires et serait à lui seul un témoignage éloquent des progrès de l'instruction populaire en France et du sérieux avec lequel la jeune république s'est mise en quête de tout ce qui est capable de l'é-

<sup>1</sup> Buisson, l'*Instruction primaire aux Etats-Unis*, pag. 584.

clairer sur les questions de l'enseignement public ouvert au plus grand nombre, et qui laissait tant à désirer dans ce pays.

A. DAGUET.

## L'Ecole primaire et les régents.

(Suite).

### LES RÉGENTS.

Pour juger un homme, il ne suffit pas de le voir à l'œuvre dans un moment donné. Tel prend beaucoup de peine aujourd'hui, qui n'est en temps ordinaire qu'un fieffé paresseux ; tel est richement vêtu qui n'a pas un sou dans la poche.

Qu'on veuille donc bien prendre garde aux différents degrés que franchit l'instituteur avant même de porter ce nom, puisqu'on examine sa position, sinon unique, du moins toute particulière, avant de porter un jugement trop sévère sur la classe entière des régents ou instituteurs primaires, ainsi que sur chacun d'eux en particulier.

Demandons-nous d'abord de quelle classe de la Société sortent chez nous les maîtres d'école. J'estime que quatre-vingt-dix sur cent sortent de familles sinon pauvres, du moins peu aisées.

Il est reconnu et, d'ailleurs, facile à comprendre, que les familles riches envoient très peu d'élèves à l'Ecole normale ; ce ne sont guère que ceux qui se sentent poussés par une vocation toute spéciale ou quelque propre-à-rien que les établissements supérieurs avaient rejeté de leur sein.

Répétez aux gens riches que la vocation d'instituteur est l'une des plus belles, des plus nobles, des plus utiles au pays, ils auront une réponse toute prête formulée par M. Welti en ces temps de Gothard : « *Vieille munition ! Vieille munition !* »

Et l'on est bien obligé de s'avouer en effet que cette munition là « *ne porte plus* ». Il faut quelque chose de plus alléchant.

Il en résulte pour l'Etat et les communes une augmentation considérable de dépenses, car il faut des régents : on est forcé d'accorder de gros subsides, non pas à quelques-uns, mais à presque tous, et la hausse des traitements n'est pas survenue sans que cette abstention des riches y soit pour quelque chose.

Quant aux régents eux-mêmes, le résultat est différent.

Nous savons tous qu'à Lausanne les jeunes régents passent pour des *pédants*, et cette dénomination, si usitée, qu'elle a perdu son véritable sens, est pourtant rarement mieux appliquée. On est pédant en effet.

Mais voilà des jeunes gens dont l'enfance s'est passée au village dans les occupations des plus vulgaires. Ils allaient pieds nus la moitié de l'année, dormaient sur la dure, et mangeaient tranquillement leur morceau de lard ou leur pot de soupe près du poêle. Combien même ont eu des occupations dont ils ne se targuaient pas volontiers !

Et de ces jeunes gens-là on veut faire tout-à-coup des messieurs (pour les demoiselles c'est moins difficile, grâce à l'instinct naturel) ! Comment

s'étonner si l'on n'a que des demi-messieurs, singeant tout et réussissant rarement, sauf pourtant à s'enorgueillir. Travers bien pardonnable, quand tant d'autres s'enflent d'orgueil sans avoir avancé d'autant sur l'échelle sociale et je suis certain que plus d'un qui rentrerait en lui-même n'oserait pas leur jeter la première pierre.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que ces jeunes gens paraissent un peu drôles et qu'on les reconnaîsse au premier coup d'œil, au dire des Lau-sannois. Je ne prétends point par là soutenir qu'ils ne feraient pas mieux de rester plus simples, de ne point chercher à paraître ce qu'ils ne sont pas. Mais je me borne à poser au petit nombre de ceux qui me liront, cette question : A qui la faute ? en les priant de la résoudre (s'ils le peuvent).

Je ne sais point comment l'Ecole normale marche aujourd'hui, mais j'en ai conservé un souvenir peu agréable. On y entre enfant et il faudrait être homme tout d'un coup ; puis quand les années d'études vous ont rendu ou plutôt donné un brin de raison, on se trouve encore traité en enfant. De là un mécontentement continual, nuisible aux maîtres et aux élèves.

Je n'en veux pas dire davantage sur ce sujet, dans la crainte de blesser quelques susceptibilités et je me contente de parler des élèves ; il y a encore assez à dire.

Au point de vue matériel, ils vivent presque tous aussi modestement que possible, car leur budget est très rarement assez élevé pour leur permettre de grosses dépenses. Il n'y a là qu'avantage pour eux. Savoir vivre de peu est une nécessité pour l'instituteur et un bonheur pour tout homme sage. Du reste l'expérience a prouvé que ceux qui maniaient le plus d'argent n'étaient pas ceux qui tournaient le mieux. Il est donc bon qu'ils n'en aient pas trop, d'autant plus que, peu habitués aux jouissances qu'on peut se procurer en ville, ils risquent fort de se laisser tenter. Que mes jeunes futurs collègues ne m'accusent pas d'insulter à leur détresse pécuniaire ; je l'ai connue moi-même sans trop m'en plaindre. J'ai vu mon porte-monnaie à sec pendant plusieurs semaines, sans pour cela faire des dettes et j'ai éprouvé bien des fois combien la plupart de nos besoins sont factices. Ceux que je voyais autour de moi n'avaient presque qu'à ouvrir la bouche pour voir les pièces de cent sous leur tomber dans les doigts. Ils se plaignaient plus souvent que moi cependant, parce qu'ils avaient plus de besoins : romans, café, billard, jeux de cartes, théâtre, etc. Avis donc aux parents, dont plus d'un, par sa faiblesse a causé la perte de son fils.

Quant aux relations intellectuelles, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on tenait tant à isoler les élèves-régents, au lieu de leur faciliter des relations qui certainement contribueraient à leur donner le poli qui leur manque. Mettez deux paysans ensemble, ils ne pourront que rester paysans, quelques efforts qu'ils fassent pour devenir autre chose, tandis que s'ils se confondent avec d'autres éléments, ils changeront peu à peu de manière d'être.

Il me reste pourtant un reproche à faire à quelques élèves ; c'est de ne point travailler comme ils le devraient. Non-seulement ils n'acquièrent pas de connaissances, mais surtout ils ne s'aguerrissent pas aux

dures fatigues qui les attendent lorsqu'ils auront à leur tour une école à conduire. Beaucoup d'entre eux restent ainsi, malgré leur vive intelligence, de mauvais élèves, pour devenir ensuite de mauvais maîtres.

On me dira peut-être que j'aurais mieux fait de n'en rien dire. Je me permettrai d'en douter et je soutiendrai toujours que ce n'est pas faire le bien de quelqu'un que de l'endormir sur ses propres défauts.

Il est peut-être une autre cause encore qui a contribué, surtout ces dernières années, à doter notre canton de maîtres médiocres : c'est la facilité avec laquelle on enrôlait tout ce qui se présentait. On eût dit un appel aux volontaires pour remplacer les vides d'une armée décimée sur le champ de bataille. Le résultat devait être fâcheux. Joignez-y une grande indulgence dans les examens de promotions et certaine perturbation administrative et jugez à quoi l'on s'exposait. Je n'en dis pas davantage.

Arrivons maintenant au moment où le brevet est obtenu. Tout paraît rose alors. Après avoir longtemps obéi à autrui, ne peut-on pas être réjoui de devenir maître à son tour ? Et pourtant l'on se trompe bien, car l'on ne fait qu'échanger des maîtres connus et bienveillants contre d'autres, inconnus et pleins de préjugés.

Et d'abord il faut commencer la chasse aux examens, ce qui n'est pas aussi gai que la perspective de devenir son propre maître. S'exhiber en maint endroit comme une bête curieuse ; subir les regards inquisiteurs de populations avides de critique ; s'entendre poser des questions plus ou moins intelligentes auxquelles il faut répondre au gré d'examineurs dont les idées sont loin des vôtres et peuvent même être tout à fait particulières à l'un ou l'autre de ces messieurs ; se voir accepté enfin, très souvent avec la remarque que c'est par une simple grâce de l'autorité, ou repoussé en raison des brigues ourdies par de plus adroits ; voilà ce qui attend le jeune candidat possesseur du brevet, sans parler de l'examen pédagogique lui-même, pour lequel beaucoup se fatiguent et qui n'a pas toujours autant d'importance qu'il pourrait avoir.

Je me réserve de parler plus au long de ces examens dits *de repour-vue* dans le chapitre des Commissions d'Ecole à la compétence desquelles ils ressortent.

Passons donc, et voyons la position d'un régent nouvellement nommé. Il est heureux, car désormais son pain est assuré. Il est plein de courage et de bonne volonté, joyeux à en perdre l'appétit, vif et gai comme un écureuil ; tous ses rêves sont d'or : il emploira des méthodes nouvelles, si simples que les enfants ne manqueront pas de devenir presque tous des hommes habiles ; il se fera aimer d'eux, sera facile avec tout le monde, mettra beaucoup d'argent de côté pour ses vieux jours, sera toujours heureux enfin.

Un mois, deux mois se passent : c'est en été, les enfants ne fréquentent pas les écoles, travaillent peu à la maison, par conséquent n'avancent pas ; et puis ces enfants qui ne veulent pas épeler *ke, a : ka* ; *ke, o : ko*, par ce que leur maman leur fait toujours dire : *cé, a : ça* ; *cé, o : co* ! Sont-elles sottes, ces mamans ! Qu'elles se mêlent plutôt de leur ménage si elles n'en savent pas davantage en fait d'épellation ! Impossible d'apprendre jamais à lire avec ce vieux système ! — A preuve,

vous même, monsieur le jeune régent, qui raisonnez ainsi et n'en avez jamais étudié d'autre dans votre enfance.

Une autre fois ce sont les enfants qui ne sont ni aimants, ni aimables ; il se trouve parmi eux de mauvais drôles dont on ne sait comment faire façon et qui vous jouent mauvais tour sur mauvais tour. Ce sont des parents qui crient à l'injustice et à la partialité, quelques efforts qu'on fasse pour tenir la balance égale : les relations se tendent. On n'avait que des envieux ; on a maintenant des ennemis prêts à tourner la moindre peccadille en cas pendable. Quelque prudence qu'on mette dans tous ses actes, on se sent épié, aussi bien par le public que par les autorités qui, trop souvent tiennent à avoir le régent dans « *leur manche* ». C'est si commode, en effet, quand on est municipal ou telle autre chose semblable de n'être pas tenu à la même régularité que tout le monde.

Et l'argent qu'on voulait mettre de côté ? Une dépense imprévue a fait une forte brèche au modeste pécule ; elle ne se renouvellera pas, dit-on, mais une autre occasion se présente, et puis la vie est si chère quand il faut tout acheter, que l'actif du bilan se trouve considérablement réduit à la fin de l'année.

C'est ainsi que s'évanouissent peu à peu tous ces rêves dorés pour faire place à la froide réalité et c'est alors qu'en réfléchissant aux brillantes perspectives qui miroitaient jadis devant les yeux, on s'écrie involairement « Vieille munition ».

Ah ! il faut une forte dose de courage pour surmonter ces premiers désenchantements. Qu'on ne s'étonne donc pas si plus d'un faillit à la tâche, néglige son école et peu à peu se laisse entraîner loin de la voie du devoir. Une volonté ferme, une espèce de stoïcisme triomphera cependant de tous ces obstacles, quoiqu'ils soient sans cesse renaissants et qu'on ne les conjure un jour que pour les voir changer de forme le lendemain.

Que tout régent prenne pour devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra*, et les Jacques Dubar se multiplieront pour le bien de notre cher pays, mais en ayant, comme le héros de M. Maillard, beaucoup à lutter avant de jouir des fruits de la victoire.

Il n'y a pas en effet une lutte unique à soutenir, mais plusieurs : lutte avec les enfants, lutte avec les parents, lutte avec l'opinion publique, lutte souvent avec les autorités,

Pour ce qui est des enfants et des parents, je crois avoir suffisamment indiqué jusqu'ici les différents points sur lesquels il y aura à livrer combat. Je répète encore qu'il y aura beaucoup moins à faire dans le domaine de l'instruction que dans celui de l'éducation, si le maître est capable, et je crois que sur le second point nous serons éternellement battus, si les parents et tous ceux qui peuvent nous prêter secours ne se mettent pas de notre côté.

(*A suivre.*)

### De l'emploi des cahiers dans les classes primaires.

*A l'œuvre on connaît l'artisan*, dit un proverbe. Conformément à ce précepte de la sagesse populaire, c'est par l'ouvrage visible des élèves,

par leurs cahiers que l'on juge du mérite de l'instituteur et de l'ordre qu'il sait faire régner dans sa classe. Qu'un visiteur mette la main sur un cahier en désordre, de prime abord il sera prévenu contre le maître qu'il croira trop peu exigeant ; d'un fait particulier, d'une exception peut-être, il conclura à un jugement général défavorable et peut-être mal fondé. Il est pourtant difficile, si non impossible, à l'instituteur d'exercer une surveillance régulière et sérieuse sur la bonne tenue de tous les cahiers d'une cinquantaine d'élèves. Quoi qu'il fasse, il en est toujours qui lui échappent.

Il importe donc de trouver un moyen qui facilite à l'instituteur la tâche si importante de la visite des cahiers et qui, en même temps, ne permette aux élèves ni le désordre, ni la dilapidation de leurs papiers d'école.

Ce moyen, nous croyons l'avoir trouvé dans le système nouveau du *cahier unique*.

Deux systèmes sont maintenant en présence.

Le système ancien, employé dans toutes les écoles de la Suisse, nécessitant l'emploi d'un et même de deux cahiers pour chaque branche d'étude ; il s'ensuit que le bagage de l'élève se compose, sans parler des livres, d'une quinzaine de cahiers, qu'il doit porter presque constamment avec lui.

Le système nouveau est moins connu. Introduit récemment dans quelques départements français les plus avancés, en particulier dans celui de l'Yonne, préconisé par des ouvrages de mérite tels que le *Dictionnaire de Pédagogie*, de M. Buisson, et le *Manuel général de l'instruction primaire*, ce système semble être appelé, au moins en France, à remplacer tout à fait l'ancien. Il est donc nécessaire de l'étudier.

La France, il y a peu de temps encore, si arriérée en ce qui concerne l'instruction publique, a fait des progrès assez rapides pour permettre de croire qu'elle dépassera bientôt tous les autres, grâce à ses réformes scolaires, à ses excellentes méthodes et à la supériorité de son enseignement primaire<sup>1</sup>.

C'est de la France aussi que nous vient l'innovation que nous allons étudier et connue sous le nom de système du cahier unique.

Mais avant de parler des avantages qui résultent de son application, il est nécessaire de s'expliquer la façon de procéder pour comprendre tout le mérite de ce système. L'élève ne doit posséder qu'un seul cahier dont les pages sont numérotées.

Dès qu'il est en classe, l'enfant écrit la date du jour et l'objet de la première leçon. Si c'est une leçon d'exposition, il en fait un résumé très succinct, en se bornant aux grands traits de l'enseignement qui lui est donné ; si c'est une leçon de récitation ou de récapitulation, il inscrit le

<sup>1</sup> La France a fait certainement des progrès remarquables et nous croyons qu'elle en fera d'autres plus grands encore. Mais n'oublions pas qu'elle ne fait souvent que traduire avec habileté et avec éloquence à son usage les progrès faits en Suisse, en Allemagne et ailleurs, les idées de Pestalozzi, Girard, etc. ; nous avons trop peu de mémoire ou la vue trop courte pour nous en apercevoir. (Note du Rédacteur en chef.)

titre de la poésie qu'il a récitée ou la question qui lui a été posée. Pour l'arithmétique, il écrit ses problèmes et tous ses calculs dans son cahier unique ; nous insistons particulièrement sur ce point et nous expliquerons plus tard la cause de cette insistance.

Et ainsi pour la deuxième, la troisième, l'enfant inscrivant et l'objet et l'heure de la leçon. Calculs, dessins, cartes de géographie, analyses, dictées, tout se trouve à la suite et à sa place suivant le tableau des leçons de la journée.

A la fin de la classe, l'écolier note, toujours dans ce cahier unique, les devoirs qu'il doit préparer pour le lendemain et qu'il y écrira.

On doit tenir de plus énergiquement à ce que toutes les punitions infligées à un élève soient enregistrées par lui dans le cahier, en mentionnant la cause de la punition.

Les quelques instituteurs qui emploient en Suisse cette méthode nouvelle font même transcrire les causes accidentelles qui ont amené soit un jour, soit même une heure de congé, comme conférences officielles, et tiennent aussi à ce que les élèves, empêchés d'assister aux leçons, mentionnent dans ce cahier le fait et la cause de leur absence.

Cependant, ce système doit être mitigé par l'adoption d'un second cahier de copies de thèmes et de travaux de grammaire, mais qui ne sera jamais employé en classe ; l'élève doit faire chez lui ce travail de copie, qui ne nécessite en rien l'intervention du maître et qui ne demande ni sa direction ni ses conseils. Toutefois, à jour donné, ces cahiers seront réunis par l'instituteur pour en faire la correction.

Tel est le nouveau système. Il offre des avantages multiples, dont ce rapide exposé permet peut-être de se faire une idée, et que nous allons grouper en les analysant sans beaucoup de commentaires.

Tout instituteur a dû remarquer que chaque élève a deux écritures tout à fait différentes ; l'une, assez correcte mais lente, qu'il emploie dans les grandes occasions, lorsqu'il veut se donner de la peine, c'est une écriture de copie ; l'autre, courante, le plus souvent affreuse, avec laquelle il bâcle tous ses devoirs et tous ses thèmes. La sévérité ne saurait lui faire changer de système, car il a la ferme persuasion que les cahiers de devoirs sont faits pour être barbouillés ; les cahiers de copies devant être seuls propres et corrects. Qu'on ne lui permette l'usage que d'un seul cahier, il change forcément de manière de faire, il ne peut plus salir un cahier qui passe à chaque instant sous les yeux de l'instituteur ; il soignera dès lors son écriture et, fortifié par l'habitude, il arrivera bientôt à posséder une main excellente et à tenir son cahier unique dans l'ordre le plus parfait ; on pourrait même dire, sans exagération, qu'il mettra une certaine coquetterie à tous les travaux écrits, en disposant sa matière d'une manière agréable à l'œil.

Pour l'élève déjà, quels résultats heureux ! De l'ordre, une écriture correcte, un soin scrupuleux pour la propreté de son cahier.

L'ancien système arrive-t-il à ce but ? Peut-être. Mais quelle dépense d'énergie, que de temps perdu pour le maître s'il veut examiner à chaque instant tous les cahiers de ses élèves. Les enfants trouveront des prétextes pour ne point montrer leurs cahiers mal tenus ; ils prétendront

qu'ils les ont laissés chez eux, et l'instituteur ne pourra jamais arriver à tous les contrôler sérieusement. Il ne verra, dans son inspection, que les cahiers nouvellement commencés, et les mauvais élèves, se fiant sur l'impunité, continueront à écrire d'une façon peu correcte leurs thèmes et leurs devoirs.

L'usage trop fréquent du crayon d'ardoise a l'inconvénient, chacun l'a reconnu, de gâter la main de l'enfant. Ce désavantage est surtout sensible dans les travaux que l'arithmétique nécessite. Les élèves ont pris l'habitude, en se servant constamment de l'ardoise, de ne donner aucun soin à la disposition de leurs calculs, à la formation de leurs chiffres. Avant les examens, l'instituteur sera péniblement affecté à la vue des travaux d'arithmétique écrits sur des feuilles volantes pour être remises aux examinateurs. En général, ils sont peu satisfaisants sous le rapport de l'écriture, de l'ordre principalement ; c'est, en effet, la première fois de l'année que l'élève se sert de la plume pour écrire ses problèmes.

De plus, en employant l'ardoise, l'élève apporte peu d'attention à son travail, un chiffre faux peut être facilement effacé et remplacé. Mais en est-il ainsi pour le cahier ? Un chiffre, une fois écrit, il est impossible de le faire disparaître, car une rature se remarque facilement ; l'élève doit donc procéder avec lenteur, avec réflexion, avec prudence : il arrive souvent que les solutions des problèmes posés sur le papier sont justes, alors que sur l'ardoise il se serait certainement glissé plusieurs erreurs.

Cette régularité et cet ordre dans tout ce qu'il écrit, effets du système du cahier unique, sont des qualités que l'élève conservera dans la vie pratique, elles deviendront pour lui une habitude. Tout ce qu'il écrira, ne serait-ce qu'un article dans son livre de dépense, il le fera avec ordre et propreté.

Il est rare, en effet, que dans la vie pratique on emploie l'ardoise; tout doit s'écrire promptement, au moment même, et n'est-ce pas déjà un précieux avantage que celui d'avoir appris à disposer ses calculs avec la plus grande netteté ; c'en est un aussi de savoir écrire proprement dès la première rédaction, sans être obligé de relever ses notes pour pouvoir donner tous ses soins à l'écriture.

En résumé, l'élève arrive très facilement par cette méthode à posséder une belle écriture, un esprit d'ordre, de régularité, de précision qu'il conservera toute sa vie.

La discipline aussi trouve un précieux secours dans le système que nous préconisons.

A l'école, la sévérité la mieux entendue ne saurait empêcher le brou-haha qui se répète régulièrement à chaque changement de leçons. Les élèves cherchent leur sac au fond de leur case, ils l'ouvrent pour en retirer avec bruit leur cahier ou leur ardoise, des crayons tombent, les enfants règlent leurs pages avec une certaine animation, et tous ces préambules font perdre des minutes précieuses ; ce bruit confus, qui fatigue l'instituteur, a encore souvent le regrettable inconvénient d'exciter les élèves à une sourde indiscipline.

Ces faits ne peuvent pas se produire avec notre système. L'unique ca-

hier de l'élève est constamment devant lui, ouvert ou fermé, selon les besoins du moment ; il est réglé d'avance ; l'instituteur peut passer d'un enseignement à un autre, immédiatement et sans le moindre embarras ; l'élève ouvre ou ferme son cahier.

L'attention des écoliers doit être plus réelle, plus soutenue. Le résumé de la leçon, fait par l'élève seul, prouvera s'il a profité de l'enseignement donné, s'il a écouté sans comprendre ou s'il s'est laissé aller à la distraction. Il est facile de discerner les cas et, dans la dernière alternative, l'instituteur ne saurait se montrer trop sévère, car cette inattention est une plaie de la plupart de nos classes ; les élèves paraissent écouter le maître et le suivre dans son exposition, mais, en réalité, ils ne font que rêver.

Quant aux punitions, elles deviennent d'une efficacité réelle. Le système de répression le plus généralement employé dans nos classes consiste en un certain nombre de lignes que l'élève doit écrire. Quelles ruses l'enfant n'emploie-t-il pas pour ne pas faire ses punitions ! Tantôt ce sont des camarades qui écrivent pour lui, tantôt il présente d'anciens cahiers, sans compter tous les petits moyens qu'il a d'échapper à la peine et que les instituteurs connaissent assez. En un mot, les punitions sont mal écrites, passent difficilement à un contrôle sérieux, soit du maître, soit des inspecteurs, et ne sont par conséquent daucun effet.

Au moyen du cahier unique, les punitions atteignent leur but. Les punitions, inscrites avec la mention de leur cause, donnent pour ainsi dire un procès-verbal de la conduite journalière de l'enfant. Les membres de la commission d'éducation, les inspecteurs peuvent feuilleter ce procès-verbal et reconnaître quels sont les défauts dominants des élèves et, en même temps, infliger un blâme public aux enfants souvent punis.

Les parents qui s'intéressent à leurs enfants peuvent exercer le même contrôle. Les écoliers eux-mêmes se sentent liés par cette surveillance incessante de toutes leurs actions et on peut affirmer qu'ils se feront un point d'honneur de ne plus encourir de peines disciplinaires.

Il est donc facile aux membres de commission d'éducation, aux inspecteurs, de se faire, en un instant, sans de longues recherches, une idée exacte de la marche d'une classe, des capacités de chaque élève pour telle ou telle branche d'étude : cela est impossible avec l'ancien système. Et le jour de l'examen, les cahiers mis entre les mains des examinateurs ne diront-ils pas exactement la somme du travail de la classe pendant l'année et les progrès réalisés pour chaque élève, mieux que ne peuvent le faire cinq minutes d'interrogatoire ? Ne montreront-ils pas d'une façon incontestable si l'instituteur a rempli consciencieusement sa tâche, s'il a fait son devoir ?

C'est lui, en effet, qui se trouve le plus lié par ce système et dans son travail et dans son enseignement.

Ce cahier unique, c'est un protocole exact tout d'abord de sa régularité à suivre le tableau des leçons de la classe, adopté par le département de l'instruction publique.

Il arrive souvent que les maîtres d'école, principalement les jeunes

instituteurs, ont une répugnance marquée pour certaines branches. Les leçons qui s'y rapportent sont souvent esquivées ou écourtées et n'occupent que quelques minutes au lieu de l'heure imposée.

D'autres, par contre, ont des spécialités auxquelles ils consacrent plus de temps qu'il ne faudrait. Et dans maintes classes les élèves ne travaillant réellement que les branches aimées de leur maître ; par exemple ils chantent bien ou savent dessiner correctement des cartes géographiques au tableau noir, mais ils sont d'une ignorance profonde en arithmétique, en grammaire. Ce fait n'est malheureusement que trop fréquent dans la plupart de nos classes.

Voilà un abus réprimé par le système nouveau que nous essayons de faire connaître.

Est-il possible, en effet, de passer une leçon inscrite au programme ? Non. L'inspecteur ou un membre de la commission d'éducation peut facilement s'assurer si l'instituteur suit régulièrement le plan des leçons. Qu'il prenne dans un cahier unique une date quelconque, qu'il compare les objets d'enseignement avec les leçons inscrites au programme, et voilà l'abus découvert. Il peut, de la même façon, se rendre compte de la durée de l'exposition d'un enseignement en examinant les résumés écrits par l'élève lui-même. Avec l'ancien système, ce contrôle est impossible.

Comment maintenant ne pas montrer de l'activité quand le cahier de l'élève donnera, à la fin de la journée, le résultat de tous les actes de la classe ? Qu'un élève passe de longues heures à copier ou à dessiner, un père de famille est en droit de vous demander compte de ces heures peut-être mal employées. Il peut savoir si la journée a été utile et si l'instituteur a fait son devoir ; en parcourant le cahier de son enfant, il peut s'assurer des progrès qu'il a faits. Le maître est ainsi soumis au jugement de la population éclairée.

S'il est pénétré de ce sage précepte que les meilleures journées ne sont pas celles pendant lesquelles l'élève a rempli le plus grand nombre de pages, que les meilleures écoles ne sont pas toujours celles où l'on use le plus de cahiers, l'instituteur préparera ses leçons et cherchera à les rendre intéressantes. En tout cas, elles seront fructueuses, puisque le maître doit arriver à une exposition claire, qui permette à l'élève de résumer ce qu'il vient d'entendre.

Si, d'une part, le maître est tenu à un travail de préparation qui ne peut être que salutaire, d'un autre côté, la correction des devoirs est pour lui plus facile et plus régulière. Entre la classe du matin et celle du soir, il peut visiter les cahiers de ses élèves, surtout ceux des élèves faibles, s'il n'a pas, ce qui vaudrait mieux encore, l'habitude d'examiner à tout instant, au hasard, n'importe quel cahier.

En résumé, le système du cahier unique offre des avantages sérieux, que n'a pas la méthode actuelle.

Maitres, enfants, autorités scolaires, tous peuvent trouver leur profit dans l'emploi de ce système. Il oblige à la sincérité dans le travail des uns et facilite la tâche des autres dans les jugements qu'ils doivent

porter sur une classe et qui seront l'expression de la vérité. On ne saurait donc que le recommander.

Pour notre part, nous l'employons dans notre classe depuis plus d'une année et nous n'avons qu'à nous en féliciter.

Ces pages ne sont donc pas le produit d'un enthousiasme passager, d'un engouement pour une mode nouvelle ; elles sont le résultat de l'expérience et d'un long et patient examen du système du cahier unique.

H. ELZINGRE.

## BIBLIOGRAPHIE

GRAMMAIRE USUELLE DE LA LANGUE FRANÇAISE, ouvrage spécialement destiné à l'enseignement secondaire, par C. Ayer, professeur à l'Académie de Neuchâtel. — H. Georg, libraire-éditeur, Bâle. 1 volume de 304 pages. Prix : 3 fr.

Nous avons déjà maintes fois, ici, rendu compte des ouvrages de M. le professeur Ayer sur la science du langage. Nous avons exposé la manière de faire de notre infatigable linguiste, qui, brisant une bonne fois avec la routine qui a présidé trop longtemps à l'enseignement de la grammaire, a ouvert à celle-ci, en compagnie des Bopp, des Dietz, des Breal et des Brachet, des horizons aussi féconds que nouveaux.

Nous ne reviendrons pas sur cette question générale de l'enseignement de la *Grammaire* d'après la méthode historique, qui, pour nous, est cause gagnée et bien gagnée, et nous nous bornerons à analyser succinctement le nouveau livre de M. Ayer.

La *Grammaire usuelle* s'adresse aux élèves des écoles secondaires, et, certes, c'est bien là sa vraie destination : trop détaillée pour les classes primaires, au moins pour les classes moyennes et inférieures, elle ne renferme pas ces dissertations savantes, ces cas spéciaux, ces développements circonstanciés qu'on trouve dans la *Grammaire comparée*, dont la place est dans les mains des élèves et des étudiants de l'enseignement supérieur.

Aussi, en ce qui nous concerne, nous avons salué avec joie le nouvel ouvrage et nous espérons le voir remplacer la *Grammaire comparée* dans nos classes secondaires.

La *Grammaire usuelle* est bien certainement un ouvrage didactique au premier chef. Bien ordonné, condensé suffisamment, écrit avec la plus grande clarté, ce livre s'apprendra facilement, et l'élève qui se le sera assimilé possédera un bagage grammatical dont il pourra être fier.

La *Grammaire usuelle* est divisée en deux parties : l'*étymologie* et la *yntaxe*. Dans la première, l'auteur, après avoir consacré un chapitre à la phonologie, excellent résumé de ce qu'il importe de connaître dans cette matière, traite successivement des dix parties du discours et termine par deux chapitres, des plus intéressants et des plus utiles, consacrés à la *dérivation* et à la *composition* (étude des familles de mots, des suffixes et des préfixes). Dans la seconde, sont développées, successive-

ment, la syntaxe de la proposition simple, de même que celle des mots variables, et la syntaxe de la proposition composée. Le dernier chapitre est consacré à l'analyse, qui est traitée, de main de maître, avec exemples à l'appui, étymologiquement et syntaxiquement. Par ce dernier terme, M. Ayer comprend tout ensemble ce que l'on a tort de vouloir décomposer en analyse grammaticale et logique.

Le système, la méthode de l'auteur, dans son nouveau livre, est la même que dans ses précédents ouvrages ; rien n'a été sacrifié, mais, ce qui le distingue tout particulièrement, c'est le soin avec lequel M. Ayer a coordonné la matière et l'a présentée de façon à être comprise sans effort. Ainsi, on a fait le reproche, qui se justifiait peut-être, aux ouvrages de grammaire de M. Ayer, de ne pas assez tenir compte de la partie fondamentale de l'étude de la langue, nous voulons dire l'orthographe. Ici, ce point capital est mis en relief partout, à commencer par la *Note* en tête de l'ouvrage, avec un rare bonheur. Qu'on lise, par exemple, le chapitre XVIII, intitulé *syntaxe de concordance*, dans lequel l'auteur expose d'abord les « Règles communes, » et ensuite les « Règles spéciales » à l'adjectif, au participe présent et au participe passé, et, à moins d'un parti pris invétéré, on sera obligé de reconnaître que, dans pas un autre ouvrage de grammaire, l'on ne trouve autant de méthode, de clarté et de faits réels et positifs.

Autre avantage de la *Grammaire usuelle* : l'auteur, s'il sait se borner au nécessaire dans l'ensemble de son ouvrage, n'hésite pas à entrer dans des détails minutieux lorsqu'il s'agit d'élucider un point douteux ou de montrer le danger des règles trop absolues. Exemple : on sait que les noms propres, lorsqu'ils sont employés par métonymie, pour désigner des ouvrages célèbres, des œuvres d'art de grands maîtres, prennent la caractéristique du pluriel ; ainsi l'on écrit : J'ai vu deux *Raphaëls* au musée. Mais, comme le fait remarquer judicieusement M. Ayer, cette règle ne s'applique qu'à un petit nombre d'exemples pour ainsi dire classiques, et elle souffre une foule d'exceptions, entre autres les noms composés, les noms modernes, les noms étrangers, etc., auxquels les grammairiens n'ont pas songé du tout ; ainsi, qui est-ce qui appliquera la dite règle dans les mots : des *Michel Ange*, des *Hamlet*, des *Holbein*, des *Goethe*, des *Diday*, des *Calame*, des *Léopold Robert* ? etc.

En résumé, la nouvelle *Grammaire* de M. Ayer, fort bien conçue, fort bien exécutée, éminemment propre à l'enseignement secondaire, riche en faits grammaticaux, basés sur les données scientifiques, comble avantageusement la lacune qui existait entre les ouvrages élémentaires de l'auteur et sa *Grammaire comparée*, véritable encyclopédie, et surtout riche arsenal, où les partisans de la méthode rationnelle pourront toujours puiser leurs armes pour combattre victorieusement leurs adversaires.

Nous n'avons qu'un vœu à formuler en terminant : c'est que l'ouvrage dont nous venons de parler, c'est-à-dire la *Grammaire usuelle*, soit introduite dans nos classes secondaires, où elle rendra, nous en sommes convaincus, de réels et précieux services.

A. BIOLLEY.

*Annuaire de l'Instruction publique dans le canton de Fribourg, 1879.*  
24 pages.

Sous ce titre, la direction de l'Instruction publique, confiée à M. Henri Schaller, a eu l'heureuse idée de publier un tableau statistique du personnel enseignant et des autorités scolaires qui nous permet de les embrasser dans un coup-d'œil d'ensemble.

Voici une courte analyse de cet écrit. A la direction de l'Instruction publique, représentée par le conseiller d'Etat dirigeant, Henri Schaller, son suppléant, un conseiller d'Etat et un secrétaire, fait suite la Commission des études, formée de deux ecclésiastiques et de deux laïcs, pris dans les rangs des employés de l'Etat. Pour la section allemande, un chanoine est adjoint aux précédents. La section technique a deux membres laïcs, Morat, la partie protestante du canton, a sa commission à elle, présidée par le préfet, et composée de deux membres laïcs et de deux pasteurs. Viennent les commissions des musées, le bibliothécaire cantonal qui est un prêtre, M. l'abbé Gremaud et deux conservateurs laïcs des Musées.

Abordons l'enseignement supérieur. Nous voyons que l'Ecole de droit, séparée du collège St-Michel, compte 3 professeurs laïcs. Le collège St-Michel, dirigé par M. l'abbé Frossard et qui a en outre deux préfets, l'un appelé préfet de discipline et l'autre de l'internat, tous deux ecclésiastiques comme le directeur, comprend : I. Des cours académiques avec 8 professeurs dont 3 ecclésiastiques. II. Un gymnase subdivisé en section littéraire avec 6 classes dont les professeurs sont ecclésiastiques sauf deux, une section allemande où nous trouvons 4 professeurs dont 3 abbés, une section industrielle avec 10 maîtres dont plusieurs sont attachés encore à d'autres parties de l'institution, sans compter les maîtres spéciaux au nombre de cinq.

L'Instruction secondaire comprend : 1<sup>o</sup> l'école normale d'Hauterive avec 6 maîtres dont un prêtre, M. l'aumônier Horner. 2<sup>o</sup> l'école secondaire des filles de Fribourg, Directeur, M. Majeux avec trois professeurs dont un prêtre et deux institutrices. 3<sup>o</sup> Les écoles secondaires rurales françaises au nombre de 6, chacune avec trois ou quatre professeurs et deux écoles secondaires allemandes, une pour le district catholique de la Singine avec trois maîtres et celle de Morat avec 7 instituteurs.

L'enseignement primaire est placé sous le contrôle de 4 inspecteurs dont un ecclésiastique pour la partie allemande du canton. Vient ensuite tout le personnel enseignant des écoles primaires des deux sexes à commencer par celui des écoles primaires du chef-lieu dont le directeur est M. le chanoine Schneuwli. Chaque district a outre un Inspecteur d'écoles un examinateur adjoint au Préfet et à l'inspecteur et un bibliothécaire de district.

*L'Enseignement intuitif à l'école enfantine et à l'école populaire.* Rapport présenté à la réunion de la société de pédagogie vaudoise, à Lausanne le 27 septembre 1878. — Chez Imer et Payot, 1879, 32 pages.

Le Comité de la société pédagogique a eu la bonne idée de livrer à la

publicité les rapports intéressants et pleins d'actualités que M. Reitzel, notre vaillant collaborateur, M<sup>me</sup> de Portugall, la zélée directrice des Jardins d'enfants, ont lu à la société dans son grand meeting de l'automne dernier.

On a eu l'idée non moins féconde d'y joindre la liste des objets d'enseignement recommandés au choix des Commissions d'école par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud et qui est comme le corollaire pratique et naturel du meeting scolaire de Lausanne, lequel prend ainsi les proportions d'un événement pédagogique. Si on avait pu y joindre un résumé de la discussion engagée sur la question, c'eut été encore mieux. Mais la chose était difficile en l'absence d'un sténographe. Les questions que soulève l'enseignement intuitif doivent encore occuper bien souvent les instituteurs. Il y aura lieu à revenir sur plusieurs des maximes, des opinions émises à ce sujet.

---

Nous parlions dans notre dernier numéro du *Correspondant littéraire* de Lausanne comme étant rédigée par des Français. Or il appert, comme disent les notaires, autrement dits tabellions de la vieille école, que ces Messieurs sont de la Suisse romande, mais de cette école parnassienne qui a l'esthétique pour idéal, avec la fantaisie pour pégase. Des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer, et nous saluons encore une fois ce confrère de la presse de la Suisse française malgré son peu de *suissisme* (pardon du solécisme). Mais nous avons à dire aujourd'hui quelque chose de plus grave au *Correspondant littéraire*. C'est au sujet de son histoire du serrurier et de Louis XVI. Louis XVI, le plus honnête des rois et un honnête homme, au dire de tous, et la reine sa femme, empoisonnant Gamain, le serrurier en question, et Marie-Antoinette versant elle-même le poison ! Il peut y avoir là un thème piquant par sa nouveauté, mais, historiquement, cela n'est pas vrai. Il nous semble que les horribles souffrances de ce couple royal et la mort de ces deux illustres infortunés devraient rendre plus circonspecte une plume helvétique. Si le fait avait quelque réalité ou seulement quelque vraisemblance, quel parti n'en aurait pas tiré Louis Blanc, le brillant mais partial historien de la Révolution ?

---

Nous avons reçu un nouveau volume de M. Militchévitch, sur les *grands hommes de tous les temps*, en langue serbe.

De l'Italie nous continuons à recevoir des journaux et des publications qu'il conviendrait de faire connaître à nos lecteurs. Pour l'Italie, c'est une dette déjà vieille, qui s'accroît encore de la réception d'une nouvelle feuille, publiée sous la direction de M. Vincent de Castro, et sous le titre bien choisi de Victorin de Feltre, qui est, comme on sait, le *premier pédagogue vrai des temps modernes*.

M. Giuffrida, de Catane, nous a également envoyé des écrits dont le compte-rendu a sa place marquée dans la revue depuis longtemps promise de la pédagogie de la Péninsule.

Deux ouvrages de longue haleine, *Idée de la philosophie de l'histoire*. (Florence, 1876), et *l'Exposé de la philosophie de l'histoire* (Mantoue, 1878), ayant l'un et l'autre pour auteur M. Fontana, ont un assez grand rapport avec la science du passé pour motiver une mention. A un point de vue tout différent, celui de la vulgarisation, l'Almanach du Tessin, de M. Curti, se recommande à l'attention des amis de l'instruction publique. Mais ce serait dévier de notre but, essentiellement pédagogique et national, que de ne pas accorder la priorité aux livres du crû, et spécialement scolaires, comme les *Cahiers de Pédagogie*, de M. Paroz, intitulés : *l'Ecole primaire*, et qui sortent de chez MM. Imer et Payot, éditeurs, à Lausanne. Nous ne perdons pas de vue non plus le second volume de M. Dubs sur le *Droit public de la Suisse*, dont les rapports intimes avec l'instruction civique justifieront amplement l'appréciation qui en sera faite dans ces pages. Il en est de même de l'*Histoire du droit fédéral* (en allemand) de M. Meyer, de Frauenfeld. Enfin, nous aurons également à rendre compte de plusieurs livres reçus de Genève à propos du centenaire de Rousseau et de l'histoire de la république genevoise.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

ST-GALL. — Il y avait un projet de pension de retraite pour les professeurs de l'Ecole cantonale. Mais il y a eu une certaine opposition dans la presse ultramontaine entre autres. 7,000 voix ont demandé le *referendum* et les pensions ont été rejetées. On croit que si, au lieu de ce mot pompeux de *pension de retraite en faveur du corps enseignant de l'Ecole cantonale*, on s'était contenté de dire : *Caisse de secours ou de retraite*, l'affaire eût passé comme a passé la Caisse de secours ou de retraite (Alters-casse) des instituteurs primaires et secondaires, qui a été instituée dans ce canton, où l'on n'a pas entendu dire que ce système était anti-démocratique, ni qu'un gendarme était supérieur à un instituteur. comme on a osé le dire, dans un de nos Grands Conseils de la Suisse romande, il y a quelques années. Mais, comme il y a des cervaux fêlés partout, c'est un orateur st-gallois qui comparait un jour les membres du corps enseignant à des poteaux indicateurs.

FRIBOURG. — M. Renevey, avocat et membre du Grand Conseil, a présenté au Grand Conseil une motion tendant à l'établissement de Caisse d'épargne dans le canton de Fribourg, par voie administrative. « De l'accueil fait à cette motion, dit M. Renevey, dépend l'avenir économique du canton. Ce pays s'est transformé depuis 30 ou 40 ans, au point de vue économique et financier. Mais l'épargne manque complètement chez nous. » M. Renevey qui, avant d'être avocat, s'est occupé d'enseignement et exercé les fonctions de gérant et maître d'études à l'école normale, développe sa motion par tous les moyens propres à l'établir et est appuyé par MM. Isaac Gendre et le directeur de l'instruction publique, Henri Schaller. La motion a été renvoyée au Conseil d'Etat comme digne d'attention.

Les caisses d'épargne ont été introduites dans plusieurs pays et peuvent avoir leurs avantages. Mais l'auteur de ces lignes est un de ceux qui pensent que l'amour du lucre, en général, n'existe déjà que trop et n'a pas besoin d'exciter de ce genre chez les *enfants*. Jamais, par exemple, il ne consentirait à transformer les jouets de l'enfance en placement à la caisse d'épargne.

Il y a des manigances dans le district de la Broye pour supprimer ou transformer l'école secondaire. Il serait question de la transférer à Cugy, sous prétexte qu'il y a peu d'élèves. Ce ne serait pas le moyen de lui en procurer et la place d'une école secondaire est dans une ville. Estavayer n'est déjà pas un si grand foyer intellectuel et les intérêts y prennent un rôle plus considérable que les idées. C'est aussi une situation désastreuse pour l'instruction publique que l'instabilité continue. Des conservateurs vrais comprendraient que la stabilité est un principe et la condition *sine qua non* du progrès. Il n'y a pas beaucoup d'élèves cette année ; il y en aura l'année prochaine pour peu qu'on le veuille sérieusement.

## POÉSIE

### A MES ÉLÈVES.

Et vous, enfants chéris, qui furent mes élèves,  
Votre absence me fait aussi verser des pleurs.  
Mais parfois le sommeil apaise mes douleurs,  
Car vos joyeux essaims viennent peupler mes rêves.  
Illusion bénie ! Heureux pour un moment,  
Je m'anime au récit de notre ancienne gloire,  
De chefs-d'œuvre français j'orne votre mémoire,  
Et puis au moins tromper mon lourd isolement.  
  
En vous quittant, hélas, j'eus le cœur gros de larmes :  
Vos dociles esprits avaient pour moi des charmes,  
Votre âme jeune et belle, ouverte à l'amitié,  
Des peines d'enseigner me prenait la moitié.  
Il m'était doux de voir ces têtes attentives.  
M'offrir tout grand ouvert le livre de leurs fronts,  
Doux aussi de vous voir souvent fourmis actives,  
Et quelquefois légers, mais charmants papillons.  
  
Groupe dont en esprit je revois les images,  
Groupe bien encadré par le haut Moléson,  
Ces vers éclos du cœur sont pour toi mes hommages ;  
Ils volent te chercher par delà l'horizon.  
Je reviendrai parfois, semblable à l'hirondelle,  
Dire qu'au toit natal je sais rester fidèle,  
Car si les maux présents, amis, me font gémir,  
Grâce à vous, le passé m'est un doux souvenir !

Munich, 4 décembre 1857.

J. STERROZ.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Vers d'un professeur fribourgeois, attaché depuis plusieurs années à l'Université de Kiel, dans le Holstein.

## PARTIE PRATIQUE

### LES LECTURES.

(Méthode maternelle).

*Aux parents et aux maîtres.* — Le propre de la *Méthode maternelle* est de faire servir tous les faits de la vie des enfants à leur éducation intellectuelle ; elle ne doit donc laisser perdre aucune occasion d'exercer leur jugement et leur raisonnement, pour les habituer le plus tôt possible à se rendre compte de tout. C'est un préjugé universel que de renfermer dans les limites étroites de la leçon le travail méthodique de l'intelligence ; rien de plus faux et de plus dangereux. La discipline, qui est une condition d'ordre dans la classe, impose aux enfants une immobilité pénible et les accoutume à associer l'idée de l'étude à celle de dépendance, de contrainte et d'ennui ; c'est là ce qui, pour toute la vie, leur fait la science « pédante et crottée. » au contraire, on leur ferait aimer l'étude à tout jamais, si on leur montrait par l'expérience des premiers jours que leurs jeux mêmes peuvent fournir d'excellents sujets d'exercices de jugement et de raisonnement ; j'en donnerai seulement trois exemples : une *Chanson*, un *Conte* et une *Fable*.

#### 1. Une chanson : AU CLAIR DE LA LUNE.

*Maître.* — *Dites-moi la chanson : Au clair de la lune.*

*Elèves* — Au clair de la lune,  
Mon ami Pierrot,  
Prête-moi ta plume,  
Pour écrire un mot.  
Ma chandelle est morte,  
Je n'ai plus de feu ;  
Ouvre-moi ta porte,  
Pour l'amour de Dieu !

*M.* Qu'est-ce que cette chanson ?

*E.* Cette chanson est une conversation entre Pierrot et Arlequin.

*M.* Où se passe cette conversation ?

*E.* Arlequin est dans la rue et Pierrot est dans sa maison.

*M.* A quel moment ?

*E.* C'est pendant la nuit.

*M.* De quoi s'agit-il ?

*E.* Arlequin demande à Pierrot de lui ouvrir sa porte, de lui prêter sa plume et de lui donner de la lumière.

*M.* Quels moyens emploie-t-il pour le persuader ?

*E.* Il l'appelle « mon ami, » et le supplie de céder à ses prières « pour l'amour de Dieu. »

*M.* Comparez Pierrot et Arlequin.

*E.* Pierrot et Arlequin sont deux masques ou deux personnages comiques ; Pierrot est tout blanc de visage et d'habits, Arlequin a un masque noir et un costume fait de petits morceaux de toute couleur ;

Pierrot est représenté comme lent, gourmand, paresseux et maladroit ; Arlequin, au contraire, est vif, actif et rusé.

*Aux parents et aux maîtres.* — Ce couplet, qui suffit comme modèle, fournit matière à bien des exercices ; par exemple : dessiner *la lune, une plume, une chandelle, une porte*, etc. — *Quel rapport y a-t-il entre les trois choses que demande Arlequin ?... Que veut dire : Ma chandelle est morte ?... Ces mots lune et plume riment-ils bien ? etc.*

Même travail sur les rondes populaires telles que : *Arlequin dans sa boutique. — Les lauriers sont coupés. — Que Pantin serait content*, etc.

## 2. *Un conte de fées : LE PETIT POUSET.*

E. Le petit Poucet est l'histoire d'un enfant dont on prenait la faiblesse pour une marque de bêtise, et qui par son esprit a fait le bonheur de la famille.

M. *Comment s'appelait le petit Poucet ?*

E. Ce petit enfant s'appelait Pierrot.

M. *Comment le petit Poucet devint-il plus avisé que ses six frères ?*

E. Pierrot devint plus avisé que ses six frères parce qu'il parlait peu et écoutait beaucoup.

M. *Pourquoi le bûcheron voulait-il perdre ses enfants ?*

E. Le pauvre bûcheron se décida à perdre ses enfants parce qu'il ne pouvait plus les nourrir.

M. *Pourquoi le petit Poucet remplit-il ses poches de cailloux blancs ?*

E. Le petit Poucet, qui avait entendu son père et sa mère causer de leur projet, se munit de cailloux blancs pour les semer le long de son chemin et reconnaître ainsi sa route.

M. *Comment sauva-t-il une première fois ses frères ?*

E. Il sauva ses six frères en les ramenant bientôt à la maison.

M. *Pourquoi ne put-il pas les ramener la seconde fois ?*

E. La seconde fois, n'ayant pas eu le temps de ramasser des cailloux, il les remplaça par des miettes de pain, quand il voulut revenir, il n'en retrouva plus une seule, les oiseaux ayant tout mangé.

M. *Comment le petit Poucet chercha-t-il un nouveau moyen de salut ?*

E. Pour voir le plus loin possible, s'il découvrait un lieu de refuge, il grimpait sur un arbre et vit une petite lueur.

M. *Pourquoi le petit Poucet demanda-t-il l'hospitalité à la femme de l'Ogre ?*

E. Bien que la femme de l'ogre lui eût annoncé que l'ogre mangeait les petits enfants, le petit Poucet demanda à rester parce qu'il espérait que l'ogre aurait pitié d'eux, si sa femme l'en priaît.

M. *Pourquoi l'ogre dit-il : Je sens la chair fraîche ?*

E. L'orge en rentrant flaire à droite et à gauche, et sent qu'il y a dans la maison des personnes qui n'y étaient pas auparavant.

M. *Comment le petit Poucet sauva-t-il encore ses frères ?*

E. Le petit Poucet sauva encore ses frères en leur mettant sur la tête les couronnes d'or qui firent croire à l'ogre que c'étaient ses propres filles qu'il allait tuer.

*M. Comment le petit Poucet sauva-t-il une troisième fois ses frères ?*

*E.* Il les sauva une troisième fois en les faisant cacher dans un rocher creux pendant que l'ogre les poursuivait avec des bottes de sept lieues.

*M. Comment le petit Poucet put-il mettre les bottes de l'ogre ?*

*E.* Le petit Poucet put mettre ces bottes parce qu'elles étaient fées et avaient le don de se proportionner à la jambe de celui qui les chausait.

*M. Comment fit-il la fortune de ses parents ?*

*E.* Grâce aux bottes de sept lieues, le petit Poucet fit pour le roi des courses qui lui étaient parfaitement payées ; il amassa ainsi beaucoup de bien, et revenant chez son père il mit toute la famille à l'aise.

*Aux parents et aux maîtres.* — Cet exemple suffit pour montrer avec quelle mesure il faut savoir analyser les Contes de Perrault, dont les détails et la morale sont loin de supporter un examen rigoureux. Mais si je ne pouvais compter sur le cœur et l'intelligence des amis de l'enfance, il faudrait renoncer à faire autre chose que donner de simples préceptes de morale. Choisir et exprimer de toutes choses le succès bienfaisant et salutaire, c'est le propre du jugement et du goût ; c'est l'office de l'éducation morale, c'est le mérite éminent qui distingue un instituteur d'esprit et de cœur.

Les exercices complémentaires à propos de ce récit sont toujours les mêmes : il suffira d'indiquer les plus simples et les plus élémentaires : *dessiner la hache du bûcheron, les bottes de l'ogre, son sabre, les couronnes de ses filles, etc.* — *Comparer le bûcheron Guillaume à la bûcheronne.* — *Comparer Pierrot à ses frères.* — *Comparer l'ogre à sa femme, etc.*

Le même travail peut être appliqué, sous les mêmes réserves, à tous les Contes de Perrault, aux Contes du chanoine Schmidt et à ceux des frères Grimm (Voir *Bibliothèque rose*, Hachette).

(A suivre.)

#### ARITHMÉTIQUE.

##### Degré élémentaire.

14. Un boulanger reçoit 3 sacs de farine qui pèsent ensemble 100 kil. L'un des sacs pèse autant que les 2 autres ensemble ; ces deux autres ont chacun le même poids. Quel est le poids de chaque sac ? (50, 25 et 25 kilos).

15. Par un incendie, un paysan a perdu, ses provisions. Ses voisins lui apportent de l'avoine pour ses chevaux, savoir : A, 3 hectolitres, B,  $4 \frac{1}{2}$ , C, 2. D,  $2 \frac{1}{2}$ . Combien d'hectolitres d'avoine a-t-il reçus ? (12 hectolitres.)

16. Ce paysan a 4 chevaux ; il donne à chacun 10 livres d'avoine par jour. Pour combien de jours la provision qu'il a reçue de ses voisins suffira-t-elle ? (30 jours.)

17. 3 voisines ont apporté à la femme de ce paysan de l'orge pour ses poules. A a apporté  $\frac{2}{10}$  d'hectolitre, B,  $\frac{2}{10}$ , C.,  $\frac{1}{10}$ . Combien de litres a-t-elle reçus ? (50 litres.)

18. Notre paysanne possédait elle-même encore 10 litres d'orge. Elle désire que son orge dure aussi longtemps que l'avoine des chevaux. Combien de litres peut-elle donner à ses poules par jour ? (2 litres.)

19. Jules possède 75 fr.; Henri possède 75 fr. de plus. Combien possèdent-ils ensemble ? (225 fr.)

20. Quelle date aurons-nous 25 jours après le 12 juin ? (7 juillet.)
21. Quelle date aurons-nous 24 jours après le 18 octobre ? (11 novembre.)
22. Quelle fête a lieu 85 jours après le 1<sup>er</sup> octobre ? (Noël.)
23. Quelle fête a lieu 85 jours après le 8 octobre ? (Nouvel-an.)

*Degré intermédiaire.*

(Les problèmes sont doubles : les chiffres entre parenthèses fournissent les données d'un nouveau problème.)

19. B achète un tonneau de vin contenant 50 l. [100 l.], le litre à 1 fr. 60 [1 fr. 80]. Il achète de plus 50 [100] bouteilles (à 1 l.) à 10 c. [12 c.] pièce et 50 [100] bouchons. A combien reviennent les 50 [100] bouteilles de vin ? (85 fr. 50 c. [193 fr.])

20. Dans un débit de bière, on vend en moyenne 6 [4] hl. de bière, le demi-litre à 15 c. Le cafetier paie l'hectolitre 20 fr. 60. Pour les frais de transport, il compte  $\frac{1}{3}$  du prix de la bière ; pour loyer de son local, service, etc., il compte 30 fr. 22 [23 fr. 48] par jour. Quel est son bénéfice net ? (20 fr. [10 fr.])

21. Un meunier reçoit 25 [40] hl. de seigle dans 25 [40] sacs. Il paie pour le transport 60 [70] c. par quintal métrique. Quels sont les frais de transport, sachant que 1 hl. de seigle pèse 75 kg. et que 1 sac pèse 5 kg.? (12 fr. [22 fr. 40]).

22. Combien ce meunier devrait-il payer pour le transport :

a) D'une même quantité de froment ? (1 hl. = 80 kg.)

b) " " " orge ? (1 hl. = 65 kg.)

c) " " " avoine ? (1 hl. = 45 kg.)

(a) 12 fr. 75 [23 fr. 80] — b) 10 fr. 50 [19 fr. 60] — c) 7 fr. 50 [14 fr.])

*Degré supérieur.*

24. Si le grondement du tonnerre dure 12 sec., quelle peut être la longueur du chemin parcouru par l'éclair ? (3984 m.)

25. Combien de fois le son est-il plus faible dans une distance de 245 m. que dans une distance de 35 m.? (49 fois.)

26. Notre cri est réfléchi par une paroi de rochers et nous entendons l'écho 2 sec. après avoir crié ; à quelle distance de la paroi de rochers sommes-nous ? (332 m.)

27. L'électricité parcourt, dans un fil de cuivre, 445 000 kilom. par seconde ; combien de fois l'électricité pourrait-elle donc faire, en 1 seconde, le tour de la terre, la circonférence de celle-ci étant de 40 070 kilom. ? (Un peu plus de 11 fois.)

\* 28. On dit qu'il y a en Suède des cavernes ou puits d'une profondeur telle que, si on y laisse tomber une pierre, il s'écoule 25 secondes entre l'instant où la pierre a commencé de se mouvoir et celui où l'on a entendu le son produit par le choc de la pierre contre le fond de la caverne. Quelle serait la profondeur d'une de ces cavernes ?

\* 29. Un boulet sphérique pèse 12 kg. La densité du fer est de 7,35. Trouver le rayon de ce boulet et le poids de l'or nécessaire pour former tout autour une couche d'or de 0<sup>m</sup> 0006. Densité de l'or = 19,26.

(Proposé par M. Perret, à Coffrane.)

Solution du problème 15, page 47 (d'après Menu de Saint-Mesmin).

D'après les données, on a :

$$\begin{array}{ll} p = 3\text{gr},2875 & R = 0,075 + 0,02 = 0\text{cm},095. \\ d = 10,47 & R + r = 0,170. \\ D = 19,26 & R - r = 0,020. \\ r = 0\text{cm},075 & L = \text{longueur du fil}. \end{array}$$

Soient  $V$  = le volume du fil recouvert d'or, et  $v$  = le volume de l'argent ;  
 $V - v$  = le volume de l'or.

Les volumes du fil recouvert d'or et du fil d'argent lui-même sont

$$V = \pi R^2 L \quad v = \pi r^2 L$$

d'où  $V - v = \pi L (R^2 - r^2)$

et le poids de l'or  $P = \pi L (R^2 - r^2) \times D$ . (I)

Le poids de l'argent  $p = \pi r^2 L \times d$

donc  $L = \frac{p}{\pi r^2 d}$ . La formule (I) devient

$$\begin{aligned} P &= \pi \times \frac{p}{\pi r^2 d} (R^2 - r^2) \times D \\ &= \frac{p (R + r) (R - r) \times D}{r^2 d} = 3\text{gr},655. \end{aligned}$$

Reçu de bonnes solutions de MM. Perret (Coffrane) et Stébler (Locle),  
Rosat (La Rippe).

#### ALGÈBRE.

*Problème.* — 3. Donner la démonstration du procédé suivant, pour trouver l'intérêt composé de fr. 2000 à 5 p. c. pendant 10 ans.

D'après le nombre des années on forme les fractions :

$$\frac{10}{1}, \frac{9}{2}, \frac{8}{3}, \frac{7}{4}, \frac{6}{5}, \frac{5}{6}, \frac{4}{7}, \frac{3}{8}, \frac{2}{9}, \frac{1}{10},$$

On calcule l'intérêt de 1 fr., qui est dans ce cas  $\frac{5}{100} = 0,05$ ,

et l'on fait les multiplications suivantes :

$$\begin{aligned} 10/1 \times 0,05 \times 2000 &= \text{fr. } 1000. \\ 9/2 \times 0,05 \times 1000 &= \text{fr. } 225. \\ 8/3 \times 0,05 \times 225 &= \text{fr. } 30. \\ 7/4 \times 0,05 \times 30 &= \text{fr. } 2,625. \\ 6/5 \times 0,05 \times 2,625 &= \text{fr. } 0,1575. \\ 5/6 \times 0,05 \times 0,1575 &= \text{fr. } 0,0065625. \\ &\text{etc.} \end{aligned}$$

La somme de tous ces produits donne l'intérêt du capital. En ajoutant à cet intérêt 2000 fr., on aura la valeur du capital définitif.

On voit que la valeur des différents produits diminue rapidement et il serait intéressant de déterminer à l'avance combien il faut calculer de ces produits pour que l'erreur commise sur leur somme soit moindre que

0,01, c'est-à-dire moindre que 1 centime. Il est évident, à priori, que le nombre des produits à calculer dépend à la fois du capital, du nombre d'années et du taux.

(D'après MM. G. B. et G. B., Tramelan.)

*Solution* du problème 1, page 64 :

Soit  $\frac{x}{y}$  la fraction, on a :

$$(I) \frac{x+1}{y} = \frac{1}{5} \text{ et } (II) \frac{x}{y+1} = \frac{1}{6}.$$

$$y = 5x + 5 \text{ et } y = 6x - 1, \text{ d'où}$$
$$5x + 5 = 6x - 1.$$

$$\frac{x}{y} = \frac{6}{35}.$$

Reçu la réponse juste de MM. Bauer (Chaux-de-Fonds), Bonard (Lausanne), Roy (Brethonnières), Wichmann (Genève).

#### Géométrie.

*Solution* du problème III, page 48 :

30 fois la différence 0<sup>m</sup>,1309 valent les 6 pas que le second enfant fait de plus que le premier.

Valeur des 6 pas = 0<sup>m</sup>,1309 × 30 = 3<sup>m</sup>,927.

» d'un pas du second enfant = 0<sup>m</sup>,6545.

Circonférence du cercle parcouru = 0<sup>m</sup>,6545 × 36 = 23<sup>m</sup>,562.

Rayon du même cercle = 23,562 : 2 π = 3<sup>m</sup>,75.

Rayon de la base de la meule = 3,75 - 1,25 = 2<sup>m</sup>,5.

Surface de la base = 19<sup>mq</sup>,635.

$\frac{1}{3}$  de la hauteur du cône = 31,416 : 19,635 = 1<sup>m</sup>,6.

Hauteur du cône = 4<sup>m</sup>,8.

Quelques-uns de nos correspondants ont traité le problème d'abord d'une manière générale pour ne faire les calculs qu'après être arrivés à une formule.

Reçu une bonne solution de MM. Miéville (Travers), Perret (Coffrane), Hulliger (Locle), Rosat et Hermenjat (La Rippe), Renaud et Stébler (Locle), A. Braissant (école de M. Grivaz, Chevilly), Roy (Brethonnières), Maspero Gherardo (Turin).

Dans celle de MM. V., S. et P., il y a une petite erreur.

#### COMPTE.

Dans le problème page 80 il a été omis une donnée essentielle : Le capital du livret de la caisse d'épargne est de fr. 2870.

---

*Le Rédacteur en chef*: A. DAGUET.